



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES

Du 19 octobre au 29 novembre 2021

« État des lieux sur les problèmes de qualité des miels »

L'organisme demandeur :

Raison sociale	InterApi
N° SIRET	84414975700016
Statut	Association loi 1901
Adresse postale	97 boulevard Pereire 75017 Paris
Adresse électronique	contact@interapi.fr
Numéro de téléphone	01 87 76 05 25

I - Présentation du demandeur

InterApi est l'association interprofessionnelle au service de l'ensemble de la filière apicole. Elle réunit 14 organisations professionnelles adhérentes, réparties en deux collèges : un collège "production" et un collège "commercialisation".

L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Pour cela, elle a comme missions d'organiser le dialogue interprofessionnel au sein de la filière apicole, de représenter la filière et de défendre ses intérêts, de mettre en œuvre des actions afin de contribuer à la résolution des problèmes de production et de commercialisation des produits de la ruche, et de promouvoir ces produits.

InterApi a défini des actions à engager prioritairement grâce aux retours reçus jusqu'à présent par l'ensemble de la filière apicole. Une partie de ces actions est financée par une cotisation volontaire étendue, encadrée par le code rural et de la pêche maritime et l'organisation commune des marchés.

II - Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de monter un concours financier pour le projet « État des lieux sur les problèmes de qualité des miels », ci-après présenté par « projet », en précisant les modalités de la réalisation du projet.

Ces modalités pourront être amenées à évoluer en fonction des réponses reçues.

III - Présentation du projet et de ses modalités

Le présent appel à projet est ouvert à toute entité (personne morale ou physique, instituts techniques, organismes privés, organisme public, prestataires indépendants, etc.), il nécessite l'identification d'un porteur de projet qui coordonnera l'action de l'ensemble des partenaires.

a. Contexte du projet

Le miel est un produit qui doit répondre à une définition internationale inscrite dans le CODEX et aux caractéristiques établies dans la directive européenne dite « directive miel ». Certains acteurs définissent également des critères de qualité qui peuvent aller au-delà de ce cadre réglementaire. Les acteurs mettant du miel sur le marché sont garants de sa qualité. Ainsi, de nombreuses analyses de miel sont effectuées, et certains échantillons sont refusés.

L'analyse de la qualité des miels est dépendante de la technique d'analyse mise en œuvre, et de nombreuses controverses sur ces analyses et leur fiabilité existent.

b. Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- De créer de la connaissance sur les causes de refus des miels pour défaut de qualité afin de pouvoir développer des actions pour les limiter ;

- De créer des connaissances sur les méthodes d'analyse de la qualité des miels, et en particulier de détection de l'adultération, afin de pouvoir analyser les résultats en prenant en compte la marge d'erreur.

c. Actions envisagées et résultats attendus

Les actions attendues dans le cadre de ce projet sont :

- D'analyser quantitativement et qualitativement des résultats d'analyse d'échantillons de miel refusés et les méthodes d'analyse utilisées, notamment pour détecter l'adultération des miels. Ces actions devront se réaliser auprès des principaux acteurs économiques, notamment conditionneurs et laboratoires.
- De tester l'adultération d'un même lot de miel auprès de plusieurs laboratoires.
- De réaliser une étude qualitative auprès des apiculteurs ayant eu des problèmes d'adultération pour identifier les causes.
- D'interroger les laboratoires pour savoir s'il est possible de quantifier le degré d'adultération des miels avec les méthodes existantes.

d. Livrables attendus

La prestation doit conduire à la production des livrables suivants :

- Un état des lieux quantifié des causes de refus d'échantillon de miel pour raison de non-conformité ou de défaut de qualité, avec une distinction des catégories de non-conformité (nous devons pouvoir distinguer les produits de traitement vétérinaire utilisés par les apiculteurs des produits de traitement utilisés par les agriculteurs sur leurs cultures et de ceux utilisés sur les autres animaux par exemple), et où les résultats seraient différenciés entre miels français et miels importés (si possible qu'ils permettent d'identifier les pays les plus à risque pour la qualité des miels) ;
- Un état des lieux des méthodes d'analyse des miels, notamment pour détecter l'adultération des miels, pratiquées en France ou pas, avec une analyse de la fiabilité de ces méthodes ;
- Une analyse qualitative des liens entre adultération des miels et pratiques apicoles ;
- Un état des lieux sur la possibilité de quantifier le degré d'adultération des miels ;
- Une synthèse des résultats diffusables auprès des acteurs de la filière apicole.

Les livrables sont attendus courant 2022.

e. Evaluation des résultats

Afin de pouvoir évaluer les résultats du projet, InterApi attend notamment que les indicateurs suivants soient renseignés :

- Nombre de refus d'échantillon de miel pris en compte en fonction des différentes origines ;
- Nombre de retours qualitatifs.

f. Budget prévisionnel, participation financière et affectation du montant (en euros)

Le montant prévisionnel d'InterApi pour le projet s'élève à 30 000€ TTC.

Le projet pourra être co-financé avec d'autres financeurs.

g. Commentaires

Le projet devra être mené avec les acteurs ayant déjà travaillé sur le sujet (CARI, etc.)

IV - Déclarations d'intention

Les déclarations d'intention en réponse à cet appel à projets devront être constituées de l'annexe 1 complétée et parvenir à InterApi au plus tard le 29 novembre midi :

- par mail à contact@interapi.fr
- par voie postale : 97 boulevard Pereire, 75017 Paris

Les déclarations d'intention seront analysées par la commission « qualité, traçabilité et économie de la filière » en charge du sujet. Sa décision sera ensuite soumise à validation du conseil d'administration. La réponse à la déclaration d'intention sera faite au plus tard le 28 janvier 2022.

V- Modalités administratives

Une convention sera signée avec le partenaire retenu.

Le plan de versement de la subvention d'InterApi y sera précisé sur la base de demande réalisée en annexe 1. L'acompte à la signature ne pourra excéder 40% du montant total et le solde devra représenter au minimum 20% du montant total.

Pour les projets n'excédant pas 18 mois, les justificatifs financiers devront être joints lors de la demande de solde, leur analyse pourra amener à un remboursement des acomptes indûment touchés.

Pour les projets durant plus de 18 mois, les justificatifs seront demandés à chaque demande d'acompte, excepté l'acompte initial à la signature de la convention.

Suivant les travaux et les résultats soulevés, il pourra être envisagé d'aller plus loin avec les partenaires dans le cadre d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

VI- Propriété des résultats et confidentialité

Les résultats des travaux d'étude sont la propriété d'InterApi et des financeurs potentiellement associés.

Des modifications pourront être apportées au vu du déroulement du programme proposé et des résultats obtenus.

Les résultats obtenus dans le cadre du projet ne peuvent être diffusés avant validation par InterApi.

La valorisation des résultats et leur modalité de diffusion devront obtenir l'accord d'InterApi et des financeurs potentiellement associés. Le financement de l'étude par InterApi devra être précisé lors de toute diffusion des résultats obtenus.

Lorsqu'InterApi est l'unique financeur, InterApi se réserve en tout état de cause la priorité de toute diffusion. Le caractère confidentiel d'un projet financé dans le cadre du présent appel à projets et des résultats obtenus seront définis par InterApi au vu de l'examen du projet proposé, de l'état des travaux et des résultats obtenus.

Annexe 1 : Fiche projet

Titre du projet :

Résumé (30 lignes) :

Renseignements généraux

- Porteur du projet :

Nom de l'organisme :

Statut :

N° de SIRET :

Adresse postale :

	Responsable administratif et financier	Responsable opérationnel
Nom et prénom		
Adresse électronique		
Numéro de téléphone		

- Partenaires du projet :

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Nom de l'organisme			
N° de SIRET			
Adresse postale			
Nom de la personne ressource sur le projet			
Adresse électronique			
Numéro de téléphone			
Rôle dans le projet			

- Fournisseurs :

Nom	N° de SIRET	Type de fournitures sollicitées dans le cadre du projet

Description du projet

- Contexte supplémentaire à celui donné par l'appel d'offres :
- Objectifs :
- Actions :
- Livrables et actions de diffusion/transfert/communication prévus :
- Calendrier de mise en œuvre :
- Modalités de pilotage et de suivi du projet :
- Indicateurs de suivi et d'évaluation du projet :

Description des moyens

- Responsable de la conduite du projet
- Description de l'équipe

Nom et prénom	Structure	Missions dans le cadre du projet	Compétences / expérience

- Existence de travaux menés en lien avec ce projet (travaux antérieurs, travaux en cours, travaux projetés...) :

Nom du projet	Date de réalisation	Description du projet

- Autres moyens :

Budget prévisionnel

- Montant prévisionnel total du projet :
- Détails du budget prévisionnel :

	Montant HT	Montant TTC
Investissements		
Poste 1		
Poste 2		
Fonctionnement		
Poste 1		
Poste 2		
Poste 3		
Personnel		
Salarié 1		
Salarié 2		
Sous total		
Frais de gestion (X%)		
Total		

- Plan de financement du projet :

	InterApi	Nom du co-financeur 1	Nom du co-financeur 2
Montant TTC			

- Plan de versement de la subvention d'InterApi :

Date de versement	Montant demandé
A la signature de la convention	
Solde (à la remise des livrables)	